

L LABORATOIRE

O ORLEANAIS

G DE GESTION

LABORATOIRE ORLEANAIS DE GESTION
EA 26.35

I.A.E

Faculté de Droit d'Economie et de Gestion
rue de Blois - B.P. 6739
45067 Orléans Cedex 2

Tél. : 02 38 41 70 28

Fax : 02 38 49 48 16

E-Mail : log@univ-orleans.fr

<http://www.univ-orleans.fr/DEG/LOG/>



INSTITUT
D'ADMINISTRATION
DES ENTREPRISES

Document de recherche

N° 2005-01

*Epistémologie et
Méthodologie en
Sciences de Gestion :
réflexion sur l'étude
de cas*

Céline CHATELIN

**« Epistémologie et Méthodologie en sciences de Gestion :
réflexion sur l'étude de cas »**

Céline Chatelin

Maître de conférence

celine.chatelin@wanadoo.fr

LOG – IAE Orléans

« Epistémologie et Méthodologie en sciences de Gestion : réflexion¹ sur l'étude de cas »

Résumé :

Cet article propose une réflexion méthodologique en sciences de gestion. En examinant ce que recouvre le processus scientifique, à partir d'une illustration dans le champ de la gouvernance des entreprises, nous montrons ce que sous-tend le conflit apparent entre les démarches quantitative et qualitative. Nous développons un guide méthodologique de l'étude de cas et discutons de sa portée épistémologique.

« Epistemology and Methodology in Management Science: Discussion on Case Study »

Abstract :

The topic of this paper is related to the methodological question in management science. We study the scientific process on the basis of the corporate governance scope to show what the apparent conflict between quantitative and qualitative approaches underlies. We develop a methodological guide for case study and we discuss its epistemological significance.

¹ Ce document de recherche a été rédigé dans le cadre d'une discussion de l'article de Moriceau (2000) en séminaire thématique du LOG « les méthodologies en sciences de gestion », le 7 juin 2004.

La question méthodologique s'impose naturellement au chercheur dans la mesure où le processus scientifique vise à produire une connaissance objective de la réalité observée. Partant de l'existence supposée avérée des conflits entre tenants de la méthodologie quantitative et des tenants de l'approche qualitative notamment par étude de cas, Moriceau (2000) défend l'hypothèse selon laquelle la validité externe des résultats obtenus par une démarche qualitative relève non plus de la généralisabilité mais de la répétitivité que cette démarche permet.

En effet, selon l'auteur (p. 238), les « qualitativistes » parce qu'ils se réfèrent « aux mêmes critères que leurs maîtres aux méthodes statistiques », cherchent par conséquent la généralisation de leurs résultats obtenus par études de cas même si celle-ci est de nature « analytique et non plus statistique ». Or cette attitude, qui implicitement viserait à faire gagner en légitimité les premiers aux yeux des seconds consisterait finalement à prétendre que l'étude de cas n'a d'autre prétention que de fournir une *autre* voie d'accès à l'observable, « permettant d'aboutir à la même chose, à des lois générales gouvernant les organisations ». Ce constat décevant nous invite donc, selon l'auteur, à réfléchir à la portée épistémologique alternative que pourrait offrir la démarche qualitative comparativement à la démarche statistique largement reconnue dans l'ensemble des sciences, le but restant, force est de le constater, « de solidifier plus encore [la] reconnaissance académique [des études de cas] ».

A partir de la réflexion de Moriceau nous proposons deux points de discussion. Nous revenons tout d'abord sur l'hypothèse implicite de départ selon laquelle il existe « un débat récurrent qui oppose les méthodes qualitatives et quantitatives ». Plus précisément nous souhaitons proposer une lecture moins conflictuelle que celle proposée par l'auteur afin de démontrer que sous cet angle, la question du choix méthodologique du chercheur cache l'interrogation essentielle et vraisemblablement universelle qui guide celui-ci au cours du processus scientifique. Nous proposons ensuite un guide méthodologique de recherche par étude de cas et envisageons une discussion centrée sur le prolongement de la proposition de l'auteur selon lequel le potentiel scientifique des études de cas réside dans leur capacité à mettre en exergue l'observation de la singularité du problème posé « participant [ainsi] à la compréhension d'un ressort problématique susceptible de se répéter » (Moriceau, p. 239).

1. Choix méthodologique : quelle est la véritable question du chercheur ?

L'hypothèse d'opposition traditionnelle entre les démarches qualitatives et quantitatives fait l'objet de corroborations fréquentes lors de colloques où la logique d'affrontement et peut être plus profondément une logique d'incompréhension entre quantitativistes et qualitativistes ont pu être expérimentées ou observées. Or, à l'instar de Popper, la corroboration partielle conduit donc à reproduire incessamment le test d'observations, tout rejet de l'hypothèse initiale conduisant à une remise en question de tout ou partie de la théorie de départ dans le processus de rapprochement de la vérité. Or, il est un fait observé que quantitativiste et qualitativiste peuvent être incarnés par un seul et même chercheur. En sciences de gestion, en particulier dans les préoccupations d'ordre organisationnel, un même auteur peut proposer dans un seul et même article sinon dans plusieurs, deux types de résultats issus chacun de méthodologies différentes. En ce sens, l'opposition récurrente, supposée, ou tout du moins vécue comme telle par une majorité de membres de la communauté scientifique est réfutable et sa réfutation, effectivement avérée même de manière non statistiquement représentative.

Cette modeste démonstration de la réfutabilité d'une théorie et plus spécifiquement ici de l'hypothèse d'opposition récurrente des méthodologies, à partir de quelques observations, de quelques cas observés, a pour dessein d'interroger la préoccupation sous-jacente mais non moins cruciale des chercheurs quand la question de la démarche méthodologique est posée.

a. Considérations épistémologiques : l'essence même de toute recherche scientifique

Le propos ici n'ayant aucunement la prétention de statuer sur la science, nous proposons cependant une réflexion générale sur l'activité scientifique. Selon Lecourt (2003, p. 368), « pour anticiper ce qui de l'inconnu est susceptible d'être acquis à la connaissance, la pensée scientifique doit inlassablement prendre le risque d'interroger le réel en fonction d'un possible dont elle sollicite les virtualités par la pensée et l'expérimentation. Et cette ferveur interrogative ne se satisfait d'aucune réponse apportée. »

En ce sens, la construction de connaissance en rapport avec les observations est la préoccupation centrale du chercheur. La science en tant qu'activité de

production de connaissance renvoie à plusieurs types de connaissances et en amont à plusieurs attitudes et questionnements scientifiques desquels émergent ces types de connaissances². Pourquoi cela est ? Comment cela est-il ? Comment cela devrait-il être ?

Comme le stipule le principe méthodologique proposé par Popper (1991, p. 519), « les théories satisfaisantes doivent, en principe, transcender les exemples empiriques qui leur ont donné naissance ». L'observation tient alors un rôle décisif puisqu'elle constitue le siège de l'expérience, laquelle permet de *falsifier* ou non une conjecture. Ainsi, à partir d'un phénomène réel, la tâche scientifique consiste en de multiples interactions entre théories et faits. Développé entre autres par la réflexion épistémologique poppérienne, le processus scientifique consiste en un enchaînement d'observations, d'explication du phénomène observé, de prédictions et de leur test sur d'autres situations réelles.

Dans la démarche empiriste et ses variantes, la connaissance scientifique est issue d'une série d'observations logiquement coordonnées (Lecourt, p. 367). Ainsi, le positivisme logique ou « physicalisme » consiste à établir un lien entre « les observations sensibles et simples » et les énoncés construits selon « un calcul logique et rigoureux » (Lecourt, p. 366).

Si l'observation est décisive dans le déroulement et l'aboutissement du processus scientifique, la manière de la conduire l'est tout autant. La question qui se pose alors est celle du choix de l'approche instrumentale du phénomène étudié, des moyens de recueil et d'analyse des données afin d'articuler de manière pertinente et rigoureuse les concepts et leurs liens avec les faits. Plus précisément, cette question relève de l'objectif de la modélisation et de ses modes opératoires dans le cadre d'une confrontation

² Précisons qu'il existe plusieurs approches scientifiques de la connaissance. Elles dépendent entre autres, de la nature de la recherche, descriptive, explicative et/ou prédictive et des objectifs associés. Leur pluralité n'implique pas systématiquement une rivalité entre elles, comme le prétend Wacheux (1992). Leur spécificité réside dans l'approche instrumentale de l'observation (déductive, inductive, analytique, clinique, expérimentale ou statistique) qui demeure essentielle à l'accumulation de la connaissance (Wacheux, Op. cit., p. 50 et suivantes). Toutes néanmoins, procèdent d'un va et vient entre représentations théoriques et observations. Ainsi, d'un bout à l'autre du spectre de la conception du savoir, on peut distinguer l'abductivisme qui dérive la théorie à partir de l'observation et le falsificationisme pour lequel une théorie réfutable guide l'observation. Ces conceptions de la formation de la connaissance ont permis en outre, de développer différentes perspectives de la science sous forme de programmes de recherche de Lakatos et de paradigmes scientifiques - dont le passage de l'un à l'autre témoigne d'un progrès scientifique selon Kuhn - (Chalmers, 1987).

au terrain. S'interroger sur la méthodologie de terrain renvoie par conséquent à la question du positionnement méthodologique par rapport à la problématique de recherche et au type de connaissance à laquelle le chercheur souhaite accéder.

Ainsi, la conception de la connaissance, autrement dit le parcours conceptuel et empirique réalisé par le chercheur est multiforme. Il peut être hypothético-déductif ou constructiviste mobilisant les approches statistique, clinique et/ou expérimentale de l'observation (voir note de bas de page 2).

En référence à la citation de Popper, le développement de la théorie provient alors du dépassement qu'elle permet par rapport aux faits dont elle provient. Une lecture de cette démarche globale, transposée dans le champ de recherche plus spécifique des organisations, notamment celui de la théorie positive de l'agence (désormais TPA), a été proposée par Wirtz³ (2000, p. 173) sur la base du questionnement méthodologique soulevé par Jensen (1983). Ce dernier considère que la production de connaissances suit un processus séquentiel et dynamique. Il nous paraît intéressant de reprendre la vision du processus scientifique présentée par Jensen, notamment dans le contexte de la TPA (1983, p. 336-337).

« Au risque d'être trop simplificateur, le processus idéal consiste en une utilisation des définitions de l'agence, de la tautologie de la minimisation des coûts [...] et d'un sous-ensemble de structures contractuelles réelles afin de développer des propositions sur les aspects importants de l'environnement et de la technologie de contrôle et de mise en œuvre - autrement dit, afin d'en déduire une théorie qui soit concordante avec ces contrats. En cas de succès, cet effort procure un cadre qui peut être manipulé pour produire des propositions positives supplémentaires non évidentes, c'est-à-dire des hypothèses. La confrontation de ces propositions avec des données non utilisées auparavant ou non connues constitue un test de la théorie. Si ces données ne concordent pas de manière substantielle avec les prédictions,

³ L'auteur propose une lecture du processus scientifique en quatre phases (formulation de la problématique par tautologies et observations partielles, génération d'une théorie explicative, test et rétroaction par élimination ou amélioration).

la théorie est alors révisée ou remplacée par une alternative et le processus continue. Voici le processus scientifique »⁴.

Ainsi, la construction théorique est graduelle, composée d'une période exploratoire (I) et d'une période confirmatoire (II). En ce sens, elle consiste en une confrontation des différents blocs constitutifs d'une théorie en développement, à deux périodes de tests sur des faits observables distincts d'une période à l'autre. Les résultats de ces tests successifs influencent la cohérence et la concordance des différentes composantes d'une théorie. D'une part, un premier test concerne la cohérence globale⁵ des fondements de la théorie émergente avec une première observation des faits. Ce test de cohérence porte ainsi sur les tautologies et définitions sur lesquelles est fondé le cadre analytique de la théorie naissante. Dans cette perspective, Jensen considère que la TPA résulte entre autres, de la tautologie suivante : « le comportement coopératif entre les êtres humains est envisagé comme un problème de contractualisation entre des individus aux intérêts propres et divergents »⁶. Les coûts d'agence sont alors définis comme la somme des coûts liés à cette contractualisation. Une seconde tautologie complémentaire, faisant appel au principe de sélection naturelle renvoie à la problématique générale de la TPA. Ainsi, l'organisation qui perdure minimise ses coûts d'agence. D'autre part, le second test vise

⁴ « At the risk of oversimplifying, the ideal process proceeds by using the agency definitions and the cost-minimizing tautology [...] and a subset of the observed contract structures to develop propositions about the important aspects of the environment and the monitoring and bonding technology – that is, to derive a theory that is consistent with those contracts. If successful, that effort provides a structure that can be manipulated to derive additional non-obvious positive propositions, i.e., hypotheses. Confronting these propositions with previously unknown or unused data provides a test of the theory. If the data are substantially inconsistent with the predictions, the theory is then revisited or replaced with a new alternative and the process continues. This is the scientific process ».

⁵ Wirtz (2000) suggère, à l'appui de Boudon (1999) de considérer ce premier test comme un test de plausibilité, visant à évaluer simultanément, la cohérence des définitions produites avec les faits observés et l'acceptabilité de leurs hypothèses implicites sur des faits non observables, notamment liés au comportement de l'individu dans les sciences sociales.

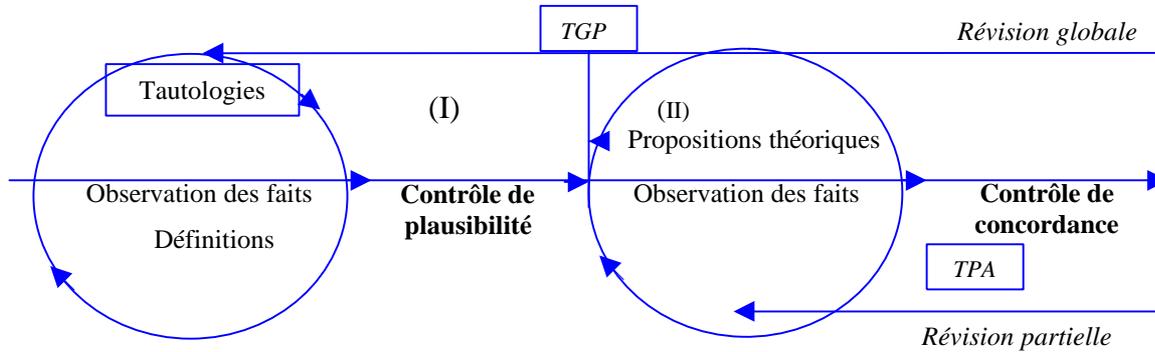
⁶ « Cooperative behavior between human beings is viewed as a contracting problem among self-interested individuals with divergent interests » (Jensen, 1983, p. 332). A cette tautologie, l'auteur ajoute celles de la sélection naturelle et de l'existence du phénomène de concurrence, y compris au niveau des formes d'organisation (p. 332).

l'enrichissement de la construction théorique, en soumettant les propositions construites après le premier test, à une deuxième série d'observations. Ce test de concordance des propositions avec la réalité permet alors, de valider ou de revoir certains blocs de la théorie.

Selon ce processus, dans une perspective similaire à Popper, une amélioration des connaissances dépend de cette rétroaction des observations sur la formulation de la théorie. Ainsi, la construction d'une théorie consiste en une mise à l'épreuve de ses concepts fondateurs, de sa problématique et des propositions qui en sont dérivées. Cette mise à l'épreuve permet une corroboration partielle ou totale de la théorie qui peut conduire à une révision de tout ou partie de ses blocs constitutifs. Bien que le processus soit continu, nous pouvons situer la TPA dans cette seconde phase de développement, celle de la production de propositions toujours plus améliorées sur le fonctionnement des organisations. Ainsi, comme le souligne Jensen (p. 336), il convient de « traiter les résultats des précédentes études plus comme un ensemble d'hypothèses relativement non testées que comme une théorie correctement testée qui perdurerait »⁷. Au sein de ce programme de recherche, les axes théoriques de la gouvernance partenariale (désormais) TGP peuvent être interprétés comme des blocs constitutifs de la TPA dont le stade de développement nous paraît plus récent. Suite à l'écart observé dans les études sur la gouvernance, entre le modèle initial et les spécificités nationales notamment, la TGP résulte à notre avis d'un retour sur les définitions propres à la problématique de la gouvernance actionnariale. Nous positionnons la TGP dans la première phase du processus scientifique, soit le stade d'émergence d'une théorie partiellement éprouvée. A l'instar de la lecture proposée par Jensen, nous proposons un schéma du processus scientifique dans le contexte particulier du champ de recherche des organisations, en positionnant tout particulièrement la TPA et la TGP. Ce schéma vise à mettre en lien l'observé, le construit et sa validation.

⁷ « [...] to treat the results of the early studies as more like a set of relatively non-tested hypotheses than a well-tested and surviving theory ».

Schéma 1 : Stade exploratoire (I) et stade confirmatoire (II) du processus scientifique et positionnement de la TPA et TGP, Chatelin (2001)



Ainsi, si le choix méthodologique d'investigation empirique est essentiel dans le processus scientifique c'est précisément parce que l'observation qui en découle détermine le type de connaissance à laquelle la démarche scientifique permet d'accéder. Autrement dit, l'interaction entre théorie et faits sur laquelle repose le processus scientifique, peut conduire à une production de connaissance dont la nature peut varier selon les choix méthodologiques, l'objet de la recherche et leur adéquation. Il peut donc s'agir pour le chercheur de construire des connaissances plausibles d'un phénomène étudié ayant fait l'objet d'une validation sur la cohérence globale du construit théorique produit, ou de connaissances générales relevant alors du genre selon la terminologie proposée par Moriceau.

b. L'accès à l'observable : faut-il une règle de conduite ?

En soulignant la logique scientifique de la démarche de recherche, la section précédente invite à s'interroger sur l'utilité d'une règle de conduite, d'un guide permettant d'en faciliter le déroulement.

Nous proposons le tableau méthodologique ci-après. Il organise les différentes questions susceptibles d'être abordées au cours de l'avancement d'un projet de recherche. Selon nous, trois points principaux doivent être à l'esprit dans la conduite du projet : la délimitation de l'objet d'étude, l'objectif de recherche assigné et le type de connaissance que l'on estime pouvoir construire et son chemin d'élaboration constructiviste (C) ou hypothético-déductif (HD). Dans le cadre du processus scientifique explicité précédemment, ces différents points peuvent être revus, affinés selon une dynamique propre au chercheur.

Tableau n°1 : Roadmap du projet de recherche : les questions principales à élucider

Délimitation de l'objet d'étude du chercheur	Objectif(s) de la recherche			Conception de connaissances			
	Décrire	Comprendre	Prescrire	C	HD	Quanti	Quali
Thème principal ?							
Quelle problématique ? La question centrale ?							
Quelles variables centrales ?							
Quelles hypothèses sous-jacentes ?							
Quel(s) type(s) de connaissance(s) ?							

c. Illustration

Nous proposons d'exploiter cet outil méthodologique dans le champ de la finance organisationnelle afin de délimiter le programme de recherche qu'il recouvre. Pour cela nous proposons une étude de « l'approche économique-financière de l'investissement » Charreaux (2001). L'auteur expose l'objet d'étude, l'objectif de recherche et le type de connaissance à laquelle peut prétendre le bloc constitutif de l'architecture organisationnelle dans le champ de la finance organisationnelle.⁸

Il s'agit de construire le roadmap du programme de recherche en finance organisationnelle et plus précisément dans le champ de l'architecture organisationnelle ou théorie positive de l'agence (branche positive de la finance organisationnelle). Le tableau suivant reprend les trois principaux points précités du roadmap.

⁸ Cf. Annexe A, Extrait de la section 3. « Les apports de la finance organisationnelle : l'architecture organisationnelle comme réponse aux distorsions du processus de décision d'investissement »(p. 44), Charreaux (2001), p. 13-60.

Tableau n°2 : Analyse d'après le tableau méthodologique

1. Délimitation de l'objet d'étude du chercheur	2. Objectif(s) de la recherche			3. Conception de connaissances			
	Décrire	Expliquer	Prescrire	C	HD	Quanti	Quali
Thème principal ?	X1	X2	X3		X		
Quelle problématique ? Ma question centrale ?	P1	P2	P3				
Quelles variables centrales ?	V1	V2				V1 et ou V2	V1 et/ou V2
Quelles hypothèses sous-jacentes ?					H		
Quel(s) type(s) de connaissance(s) ?						Ca	Cb/a

Point par point, la lecture du tableau est la suivante :

✍ **Délimitation de l'objet d'étude et objectif de la recherche**

Le thème est celui des déterminants du choix d'investissement dans le champ de l'architecture organisationnelle (approche HD). Il peut avoir une visée descriptive (X1), explicative (X2) et/ou prescriptive (X3). L'objectif d'une telle recherche est d'expliquer les distorsions du processus de décision d'investissement par rapport au cadre classique de la finance et *in fine* de proposer un retour sur la théorie initiale et d'enrichir si possible la théorie qui en découle (celle de la théorie positive de l'agence qui se démarque progressivement de la théorie financière originelle).

La problématique est la suivante : quelles sont parmi les formes organisationnelles celles qui sont susceptibles à un instant donné, de sélectionner voire de construire les opportunités d'investissement de manière optimale (de second rang) ?

L'objectif ultime (et idéal) de cette question de recherche est (P3) de prescrire les formes organisationnelles les mieux adaptées selon les contextes. Au préalable et plus modestement, le chercheur tente (P1 et P2) de comprendre ce que recouvre le processus de décision en matière de choix

d'investissement dans différents types d'entreprises (caractéristiques variables des composantes expliquées de l'architecture organisationnelle). Son objectif peut être de :

- Décrire le processus de décision lorsque les variables explicatives (V1) sont présentes et/ou non (plusieurs cas) avec introduction progressive de variables liées à l'architecture organisationnelle (processus HD et C combinés) P1.
 - ✎ Il s'agit alors de tenter de construire une connaissance plausible du processus décisionnel.

- Expliquer le processus de décision d'investissement à partir de variables clés significatives (V2, génériques) relevant de la littérature : il s'agit alors de tester un lien entre les variables contextuelles explicatives (incertitude et coûts d'agence) mesurées à partir de proxy et les modalités correspondantes des mécanismes de gouvernance de la décision d'investissement (processus HD dominant la démarche) P1 et P2.
 - ✎ La concordance entre les variables retenues peut conduire alors à une connaissance générale.

✎ **Conception de la connaissance**

Dans les deux cas (descriptif et explicatif), la démarche repose sur un cadre théorique mobilisé initialement afin de prendre connaissance de la grille conceptuelle (concepts mobilisés et lien entre eux), des résultats empiriques existants pour ensuite, tester à nouveau ces liens, les corriger et/ou en créer de nouveaux. Cette démarche hypothético-déductive consiste donc à construire au préalable à l'investigation empirique principale, les hypothèses ou propositions théoriques issues du cadre conceptuel choisi.

Dans le premier cas, descriptif, cette démarche qualitative de l'observation permet de construire une connaissance détaillée plausible des processus examinés *pouvant* par conséquent enrichir ou conforter tout ou partie des fondements du cadre théorique mobilisé initialement (définitions, tautologies) en faisant apparaître par l'observation détaillée (et répétée), des variables omises jusque là par le cadre conceptuel.

Dans le second cas, explicatif, il s'agit d'inférer (d'induire) le comportement de la population à partir d'un échantillon observé⁹. La

⁹ Notons ici qu'individuellement le chercheur optant pour une démarche quantitative testera la significativité des prédictions théoriques sans remettre en cause sur la base de ce seul test, la théorie en question. Nous rejoignons ici la vision paradigmatique

connaissance générale ainsi obtenue permet de conforter ou de réfuter tout ou partie des propositions produites par le cadre théorique initial. L'émergence de variables nouvelles dans cette approche est tout aussi possible car en concentrant l'analyse sur le test de liens (prédictions) théoriques, elle permet de rendre compte en contrepartie, du degré de corroboration de ces liens et plus généralement de la pertinence du modèle théorique. Méthodologiquement fondé, cette approche quantitative, s'appuie sur des tests de diagnostic, comme par exemple le test d'autocorrélation des erreurs qui permet de diagnostiquer potentiellement une mauvaise spécification du modèle. Cette méthodologie permet de s'assurer que les variables mobilisées par la théorie ou les proxy choisis ne sous-entendent pas d'autres liens ignorés de la théorie.

Section 2 : Investigation empirique et sécurité scientifique : les particularités de l'étude de cas

L'adéquation d'une question de recherche, par exemple les processus d'évolution organisationnelle, avec la problématique de terrain (notamment l'étude de cas) constitue une condition nécessaire à la démarche scientifique. Toutefois, la réflexion sur la fonction scientifique du choix méthodologique pour parvenir à une *connaissance objective*¹⁰ doit se poursuivre à travers la construction et l'exploitation d'outils qui permettent d'exposer l'analyse à la critique de la communauté scientifique. Dès lors, la réflexion méthodologique consiste, à s'assurer de la réfutabilité des

de Kuhn et la *révolution scientifique* qui consiste à interpréter le progrès scientifique par ruptures issues d'anomalies multiples observées en son sein. Bien que la section suivante y soit consacrée, notons dès à présent que l'opposition faite par l'auteur sur la généralisabilité des deux démarches méthodologiques n'a plus alors de réel fondement puisque dans les deux cas, la réplication par d'autres chercheurs sur d'autres populations est le seul moyen d'espérer corroborer la théorie ou plus encore d'en réduire la réfutabilité au sens de Popper, et de là prétendre à des énoncés généraux voire universaux. Ainsi si l'auteur dénonce de manière convaincante, les paradoxes de « la quête de la généralité » (p. 243) et rejette de fait l'intérêt de la recherche d'une loi générale dans la conduite d'une étude de cas, les mêmes conclusions sont valables dans la conduite quantitative. La non significativité des prédictions envisagées ne remet pas en cause ni la théorie testée ni le paradigme de rattachement. Elle représente en revanche une anomalie susceptible par accumulation (ou répétition), de renforcer la réfutation du construit théorique initialement étudié. Ou pour reprendre Jensen précité (p.8) ces résultats doivent être considérés comme des hypothèses relativement non testées.

¹⁰ Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Popper (1979).

propositions théoriques par rapport à l'objet étudié. Ainsi, le choix d'une méthode d'investigation de terrain doit conduire à la mise à disposition du lecteur, du matériel empirique exploité afin de permettre à ce dernier d'exprimer un jugement indépendant sur la conduite du contrôle effectué (contrôle de plausibilité ou de concordance). Ainsi, la sécurité scientifique d'une recherche repose essentiellement sur la qualité de la logique argumentaire théorique et empirique présentée par le chercheur.

Lorsqu'une investigation empirique repose sur des données quantitatives soumises au traitement par inférence statistique, la qualité de la recherche empirique est par nature, *relativement* maximisée. En effet, la sécurité scientifique de l'analyse et des conclusions émises est *potentiellement* garantie puisque l'investigation et ses résultats reposent sur des données et sur un outil de traitement qui limitent les biais de collecte et d'interprétation. Dans le contexte particulier d'une investigation par étude de cas, la démarche repose majoritairement sur des données qualitatives abondantes (2.1). Leur nature confère à la méthode de l'étude de cas certaines faiblesses. L'analyse qualitative des données sollicite en effet, un effort important d'interprétation afin de lier les observations aux propositions. En ce sens, l'étude de cas expose le chercheur à un risque de subjectivité au cours du processus d'investigation empirique. Le choix d'une telle méthode nécessite de la part du chercheur, quelques précautions afin d'assurer la validité des résultats que cette méthode permet d'obtenir. En contrepartie de ce traitement qualitatif qui permet d'entrer au cœur des processus, il est donc nécessaire de retranscrire la démarche suivie de la collecte des données jusqu'aux conclusions afin d'assurer la validité de l'étude (2.2). Dans cette optique de « mise en risque » du travail, la définition et l'application d'un guide (protocole) de recherche permet d'exposer à la critique, le modèle logique mis en œuvre pour passer des observations aux propositions puis aux résultats. Le *design* de recherche permet ainsi, au lecteur de remonter des résultats vers les preuves empiriques et au chercheur, d'assurer une mise à l'épreuve sincère de ses schémas explicatifs. Le potentiel scientifique de l'étude de cas sous-entend cependant quelques remarques.

2.1. Nature des données et objet du problème étudié

L'étude de cas constitue une stratégie de recherche empirique adaptée à des questionnements sur les interactions plus ou moins implicites liées à un phénomène. Son opérationnalisation consiste tout d'abord à sélectionner un

cas pertinent c'est à dire qui présente un potentiel illustratif intéressant. Dans une approche transversale, le critère de choix des données repose sur la construction d'un échantillon qui soit représentatif de la population étudiée. En revanche, dans une approche qualitative, l'analyse approfondie de quelques cas seulement renonce par nature au critère de représentativité statistique au profit d'un autre critère de représentativité des faits qu'on cherche à explorer. Ainsi, la sélection se fait en recherchant le(s) cas pour lesquels les processus que l'on cherche à expliquer sont les plus marqués. La stratégie consiste donc à identifier les cas réels les plus « transparents » qui concernent notre problématique, selon une ou (si possible) plusieurs de ses dimensions. En ce sens, il s'agit également d'un critère de représentativité mais cette représentativité est de nature théorique (dite aussi analytique) plus que statistique (Eisenhardt, 1989, p. 537)¹¹.

Le cas sélectionné doit permettre également d'accéder à de multiples sources de données (entretiens, documents, questionnaires, observations, etc.). Toutefois, rappelons que la pertinence de l'étude de cas pour la problématique de terrain de certaines questions de recherche réside dans l'aptitude de ces données à traduire des concepts et des propositions théoriques non quantifiables. A titre d'exemple, dans le cadre d'une problématique de recherche sur la relation entre privatisation et performance, la privatisation peut être définie comme un processus de décentralisation des droits décisionnels. La mesure de ce concept et des liens sous-jacents suggère une investigation empirique dans le sens d'une collecte de données qualitatives. Ainsi, la traduction empirique du processus de privatisation et de ses effets sur le processus décisionnel est susceptible d'être menée à partir d'entretiens et de documents textuels relatifs à la structure décisionnelle de l'entreprise et à son changement. La combinaison de différentes méthodes de collecte de données permet ainsi de mettre en relation les explications théoriques ne pouvant faire l'objet d'une mesure numérique et les faits observés.

Dans le cadre d'une analyse des relations complexes d'un phénomène, les données qualitatives permettent d'identifier l'origine d'un processus et son déroulement. A partir de multiples indices, elles permettent ainsi d'établir un ou plusieurs liens entre la naissance d'un phénomène et ses stades d'évolution. En ce sens, l'analyse qualitative permet de mettre en évidence les relations examinées et leurs causes (Miles et Huberman, 1991,

¹¹ Yin (1994, p. 45-48) développe également cet aspect de la représentativité dans le cadre plus spécifique de la réplification de l'étude de cas que nous aborderons dans la sous-section suivante.

p. 31). Les données qualitatives fournissent le matériel empirique du contrôle d'acceptabilité et de cohérence de ces relations par nature complexes. Notons en revanche, qu'une réplique de cette démarche à d'autres cas participerait au contrôle de concordance propre à la phase confirmatoire d'une théorie. Ici, une exploration des effets de la privatisation sur la performance peut être conduite à partir d'un modèle des liens intermédiaires entre la décentralisation décisionnelle, la dynamique des mécanismes de gouvernance et le niveau de valeur partenariale appropriable qui en découle. Rappelons d'ailleurs, qu'une telle approche concerne la phase exploratoire dans le processus scientifique et vise ainsi à produire une connaissance acceptable de ces liens (cf. supra schéma 1).

D'une manière générale, la liaison établie entre les données qualitatives et les explications théoriques des processus permettent un examen de la manière dont les différents composants d'un phénomène s'organisent dans le temps. L'étude de cas se traduit par conséquent, par une mise en relation ordonnée des faits observés, sur un horizon pertinent par rapport au problème étudié. La construction d'un schéma processuel faisant ressortir dans le temps les faits marquants liés aux concepts impliqués permet d'explicitier les résultats de l'étude de cas (voir section suivante)¹².

Cette richesse d'informations produites lors d'une étude de cas génère en contrepartie des problèmes de sélection et d'interprétation rigoureuse des données. L'approche empirique qualitative soumet le chercheur à un effort soutenu de rigueur scientifique afin d'exploiter le plus fidèlement possible le matériel factuel. En ce sens, l'analyse de données qualitatives peut être perçue comme « une approche quasi-magique, [...] sous prétexte qu'elle est idiosyncratique, incommensurable et artistique... » (Miles et Huberman, Op. cit., p. 33). En conséquence, l'investigation empirique qui privilégie les données qualitatives pose la question de la validité de la construction et de l'exploitation de ce matériel empirique notamment lors d'une étude de cas. La qualité de celle-ci dépend en définitive des mesures de protection mises en place lors de l'élaboration de la stratégie de recherche.

2.2. Logique argumentaire du *design* de recherche : la validité empirique et la plausibilité théorique

¹² Pour un exemple de schéma processuel voir Chatelin, 2004.

Dans leur recueil de nouvelles méthodes propres à l'analyse de données qualitatives, Miles et Huberman (Op. cit., p. 28) rappellent un problème essentiel auquel est confronté tout chercheur souhaitant pratiquer une telle analyse. Les auteurs constatent ainsi une faiblesse à laquelle l'étude de cas n'échappe pas, « l'absence relative de canons, de règles de décisions et de procédures admises et même de toute heuristique commune pour l'analyse de données qualitatives ». De là, les auteurs proposent une démarche méthodologique de sorte que l'analyse qualitative puisse assurer au processus analytique une structure et une formalisation susceptibles de rendre la démarche explicite et donc crédible¹³. En référence à ces auteurs, la démarche d'analyse correspond à une stratégie analytique en trois composantes (réduction des données, représentation des relations empiriques et déduction des résultats)¹⁴. Dans le contexte spécifique de l'étude de cas, cette stratégie contribue à garantir la validité du matériel empirique et de son exploitation (validité interne). Sa qualité influe sur la validité du test de plausibilité de la théorie.

La validité interne des données dépend du degré de confiance en nos données. Leur recoupement à partir de différentes sources accroît ce degré de confiance et par conséquent, la solidité du matériel empirique. Cette triangulation des sources limite l'incertitude des données recueillies et assure un certain niveau d'exhaustivité. Mais elle nous expose aussi à une abondance d'informations. L'analyse consiste par conséquent, à réduire les données collectées. Cette procédure de sélection des informations est généralement¹⁵ encadrée par les propositions théoriques. En effet, ces dernières constituent un filtre essentiel pour mettre en relations les liens conceptuels et les faits expliqués. En premier lieu, ce filtre consiste à définir et à attribuer un code par catégorie théorique (concepts et niveaux de relations) du cadre conceptuel. En second lieu, l'application du filtre consiste à codifier le corpus textuel issu de la collecte. Cette phase de réduction des données permet ainsi d'établir les relations empiriques de la grille théorique, en même temps qu'elle approfondit la pertinence des

¹³Nous avons ainsi réalisé deux contrôles de plausibilité du modèle des relations entre la privatisation et l'architecture organisationnelle par application de cette démarche d'analyse à deux études de cas que nous avons conduites.

¹⁴Rappelons que cette conception stratégique de la démarche d'analyse qualitative est aussi partagée par Yin qui consacre le propos essentiel de son ouvrage à la démarche stratégique que représente l'étude de cas.

¹⁵ Comme le précise Yin (1994, p. 103-105), une stratégie analytique de description des données peut être une alternative lorsqu'il n'existe pas de propositions théoriques initialement.

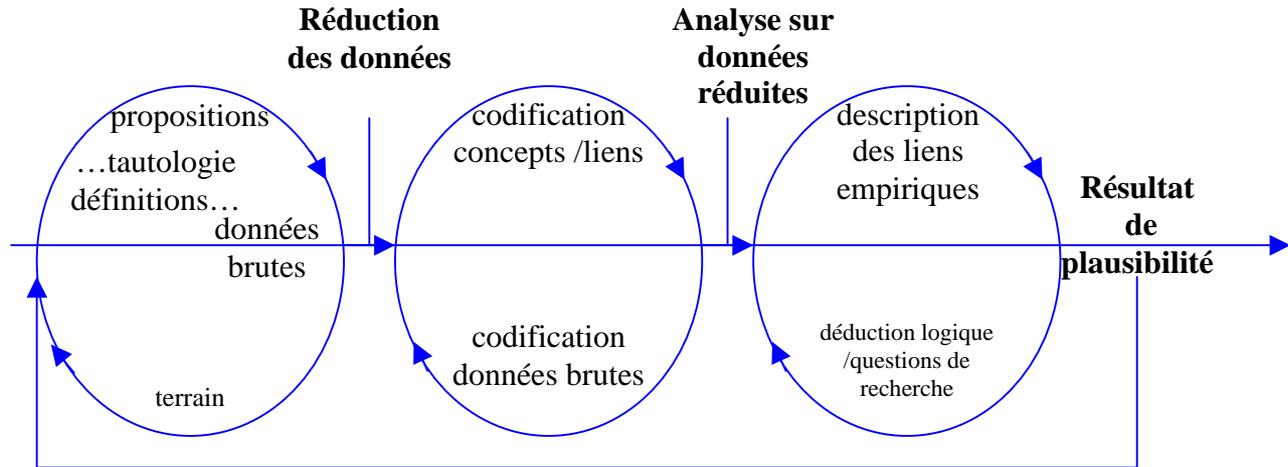
données. Cette seconde phase de conduite l'étude de cas est cruciale dans la construction de la chaîne de preuve dans la mesure où la codification exprime le choix des mesures par le chercheur. La séparation entre la base de données brutes et la base de données réduites répond essentiellement au souci de maintenir la chaîne de preuves, de sorte que les liens faits par le chercheur entre les propositions et les observations soient repérables et discutables (réfutables) par un observateur indépendant. Comme le souligne Yin, Op. cit., p. 95) « de cette manière, une base de données d'étude de cas augmente sensiblement la robustesse de l'étude de cas tout entière »¹⁶. En conséquence, cette procédure de réduction des données marque une étape cruciale du processus de test de plausibilité de la théorie.

De là, ce repérage des catégories théoriques au niveau des données doit faire l'objet d'une représentation à partir d'outils adaptés dont l'éventail est notamment présenté dans l'ouvrage de Miles et Huberman (Op. cit.)¹⁷. En organisant les données codifiées, ce repérage aide à l'identification des inférences théoriques à partir des modalités empiriques. Cette représentation constitue la base d'interprétation des flux de causalité examinés. A titre d'exemple, une question de recherche qui porte sur les processus doit conduire à l'identification et à la représentation des différentes étapes de ce(s) processus et des niveaux d'analyse théorique correspondants. Ainsi, un schéma processuel constitue un outil qui nous paraît pertinent pour représenter les étapes de la privatisation aux différents niveaux de l'architecture organisationnelle et leur agencement dans le temps. Cette seconde phase de l'analyse qualitative permet la déduction logique des résultats de l'investigation. Il convient en effet, d'apprécier la cohérence entre les propositions et les relations empiriques décrites dans la précédente phase, ainsi que l'acceptabilité de la grille théorique sous-jacente. Cette troisième composante de la stratégie d'analyse qualitative représente la phase finale du test de plausibilité. Nous proposons une lecture de ce processus de test de plausibilité à partir du schéma suivant.

¹⁶ « In this manner, a case study database markedly increases the *reliability* of the entire case study ».

¹⁷ Selon les préoccupations du chercheur, les données codifiées peuvent être ensuite rassemblées par thèmes au sein de différents types de matrices (chronologique, explicative, etc.) ou tableaux de synthèse.

Schéma 2 : Le processus du test de plausibilité d'une théorie émergente dans le processus scientifique, Chatelin (2001)



Cette mise en liens des données empiriques avec les propositions et la grille théorique suit une séquence logique qui forme le *design* global de la recherche (Yin, 1994, p. 19-20). Il se reflète dans l'élaboration d'un protocole de recherche qui entame toute démarche d'investigation empirique rigoureuse¹⁸. Ainsi, le *design* de recherche commence nécessairement par une préparation du travail empirique. La constitution d'un guide peut aider le chercheur tout au long de l'investigation. Pour Yin (1994, p. 65), l'élaboration d'un protocole permet de préparer la conduite de l'étude de cas en spécifiant notamment les objectifs généraux de l'investigation, les sources potentielles d'informations, les questions qui conduiront la collecte de données (réduisant ainsi les risques de collecte inopportune) ainsi que la configuration générale du compte rendu à venir de l'étude. Celle-ci permet d'anticiper les thèmes du rapport final en prévoyant aussi les sources qui pourront s'y référer au cours de l'étude. Cette phase pratique nous paraît essentielle, notamment parce que ce protocole permet de préparer les entretiens. Il peut même être construit à ce moment et évolue au cours du temps, à mesure que les données sont collectées et progressivement traitées. Compte tenu de la multitude d'informations que permet d'obtenir une étude de cas, toutes, aussi intéressantes soient-elles, ne relèvent pas nécessairement ou significativement de la problématique. Le protocole constitue en ce sens une table d'orientation (Annexe 1 : structure globale d'un protocole de recherche par étude de cas).

En définitive, ce processus rigoureux d'investigation caractérise les différentes composantes du processus de la recherche. Au cours de celui-ci interagissent les questions de recherche et la grille théorique, le cas étudié, la liaison logique entre données et propositions et les critères d'interprétation des résultats. Le *design* de la recherche permet de relater la mise en liens entre le terrain et son explication théorique. Construite sur des procédures formalisées, l'analyse qualitative favorise alors la transparence des liaisons établies. Comme nous le relevions au début de ce développement, cette démarche méthodologique globale permet de renforcer la validité de ce type de données. En définitive, la sécurité scientifique dans le contexte de l'étude de cas peut être potentiellement assurée par cette traçabilité du processus analytique.

¹⁸ Nous pourrions le qualifier de *guide pratique* de la démarche d'investigation, tant théorique qu'empirique, les deux étant interdépendants.

Enfin, l'attention particulière portée à la rigueur de la démarche d'investigation par étude de cas a deux implications méthodologiques plus larges. Ces implications complémentaires sont relatives notamment au devenir de la théorie émergente testée dans le processus scientifique dont relève également l'étude de cas. Tout d'abord, la logique argumentaire explicite de la démarche d'analyse qualitative constitue une base fiable pour l'exposer à des répliques futures par le chercheur lui-même ou par d'autres. Dans le cadre de la poursuite du processus scientifique de la grille théorique, la séquence exploratoire à laquelle se rattache l'étude de cas doit permettre une généralisation de ses résultats. Ainsi, le développement du cadre conceptuel peut se poursuivre à travers une amélioration de sa validité externe, par confirmation ou amélioration de sa cohérence interne (Yin, 1994). Dans cet esprit, la remarque du biologiste Gould (2000, p. 195) trouve ici une certaine résonance à la suite de Popper (1979) : « Les données permettent de se prononcer sur les théories, mais ces dernières font surgir aussi les données »¹⁹. A ce titre, nous pourrions dire que la démarche méthodologique de l'étude de cas offre un potentiel de « généralisation analytique par opposition à la généralisation statistique » en cherchant une représentativité théorique par opposition à la représentativité statistique. En corollaire, la sécurité scientifique du processus analytique associé à l'étude de cas (validité des données et exposé explicite des étapes du processus de contrôle de plausibilité) implique également une exposition nécessaire à la critique de sorte que la théorie puisse effectivement évoluer afin de faire « surgir » d'autres données.

En ce sens, le *design* de recherche est à la fois l'expression de la mise à l'épreuve de la théorie et le support de la mise en risque de ce même travail face à la critique. Il repose sur l'utilisation et le développement par le chercheur, d'outils d'analyse et d'instruments de maintien de la chaîne de preuves de sorte que sa réplique et celle du cadre conceptuel testé soient possibles.

A partir de ce cadre méthodologique général propre à l'étude de cas, cette séquence logique d'investigation empirique et le protocole de recherche associé sont susceptibles de produire une connaissance scientifique du phénomène ainsi observé.

¹⁹ Ainsi, comme le relève l'évolution méthodologique du test de la théorie de la propriété, celle-ci conduit à analyser de nouvelles variables. Leur traduction empirique nécessite le recours à un nouveau type de données, notamment qualitatives et rattachées aux processus organisationnels impliqués lors de la privatisation.

2.3. Le potentiel scientifique de l'étude de cas

De manière provocatrice, la critique que l'on pourrait encore adressée à la démarche par étude cas malgré l'établissement et le respect d'un protocole de recherche, est de considérer celle-ci comme potentiellement scientifique. Elle conférerait alors à celui qui la pratique « une attitude de confiance systématique à l'égard des résultats et des possibilités de la science [...] dès lors que celle-ci respecte les normes méthodologiques jugées de rigueur. » (Mingat et al., 1985 ; p. 368) Ainsi, le respect d'un protocole de recherche garantissant la chaîne de preuves peut donc être perçu comme un faux garant de la validité de la démarche²⁰.

Or, la logique de la connaissance selon Popper repose sur les tests de validité de la théorie considérée. Il est donc évident que le potentiel scientifique de l'étude de cas est directement dépendant de la réplication de la démarche à d'autres contextes. Dans cette optique, le protocole de recherche est central puisque c'est en le répliquant à d'autres cas que le test de validité pourra être réalisé et la théorie testée, réfutée et/ou améliorée.

En ce sens, la répétitivité qu'offre la démarche par étude de cas (Moriceau, p. 245) réside dans sa méthodologie. Celle-ci fournit en effet une méthode d'approche des singularités du cas étudié et permet de re-crée l'observation sur d'autres cas permettant ainsi de valider ou non un phénomène « universel ». Ainsi, l'étude de cas participe à la croissance cumulative du savoir en ce qu'elle est conduite par le chercheur pour reprendre son observation dans différents cas. L'étude de cas contribue également au progrès scientifique dans la mesure où elle est susceptible de réfuter par réplication une théorie.

Remarquons enfin que cette démarche visant à construire son propre protocole de recherche adapté à la problématique traitée a des implications déontologiques pour le chercheur. En effet pour celui qui pratique les études de cas, le maintien de la chaîne de preuve et sa lisibilité pour un observateur extérieur doivent être l'objet de rigueur tout au long de la conduite d'une étude, notamment en raison de la multitude de données et des biais de mémoire auxquels le chercheur est exposé dans cette approche. De même la sélection des données et l'opérationnalisation de certains concepts afin de

²⁰ Notons que cette critique peut également être adressée à toute démarche d'investigation empirique qu'elle soit quantitative ou qualitative.

rendre mesurables les variables étudiées doivent être explicités dans le protocole au même titre que dans les démarches quantitatives on précise les mesures retenues et les données collectées.

Conclusion : Objectivité de la science et limites de toute démarche méthodologique

Toute démarche méthodologique et *a fortiori* l'étude de cas implique le chercheur qui sous respect de la règle déontologique et des mécanismes visant à le garantir²¹ revendique l'objectivité de ces conclusions. Or avec le développement des sciences cognitives et la reconnaissance par l'observation de l'influence des schémas mentaux sur la perception des individus, bien que paradoxal dans la démonstration, ne peut-on pas raisonnablement admettre que l'activité du chercheur et ses choix méthodologiques compris, contiennent en eux-mêmes de manière inobservable *a priori*, un motif philosophique ? Aussi, à l'image de l'étude de cas et l'on retrouve là l'un de ces atouts, le contexte du chercheur et celui de son objet d'étude sont indissociables des conclusions émises.

En ce sens, la question du paradigme scientifique de Kuhn et l'interprétation du progrès scientifique restent posées. En tant que « règles admises et intériorisées comme « normes » par la communauté scientifique à un moment donné de son histoire pour délimiter et problématiser les faits qu'elle juge digne d'étude [...], que ce paradigme se trouve remis en cause par une série d'anomalies et l'on entre dans une période critique, laquelle s'achèvera avec la mise en place d'un nouveau paradigme. » Le paradigme en gouvernance par exemple, se construit en sciences de gestion par interactions entre une pensée qui privilégie une approche actionnariale de la gestion de la performance et une vision partenariale de celle-ci. N'est-ce pas là le signe d'une évolution paradigmatique de la vision philosophique de la création de valeur dans le domaine des sciences de gestion ?

« La science est une activité marquée par la dimension personnelle tout autant que l'art, même si sa récompense majeure est la vérité plutôt que la beauté. » (Gould, Essai n°8, p. 127).

²¹ Protocole de recherche, traçabilité des observations et des liens établis dans l'étude d'un cas par exemple ou standardisation des données, tests de validité dans l'approche quantitative

Références bibliographiques

- Charreaux G. (2001), « l'approche économico-financière de l'investissement », in *Images de l'investissement*, coordonnée par G. Charreaux, Vuibert, p. 13-60.
- Chatelin C. (2001), « Privatisation et architecture organisationnelle : une contribution à la théorie de la gouvernance à partir d'une approche comparative des formes organisationnelles publiques et privées », *Thèse de Doctorat*, Université de Bourgogne.
- Chatelin C. (2002), « Quels enjeux théoriques et méthodologiques de la théorie de la gouvernance partenariale ? La privatisation comme illustration. » *Document de recherche LOG n° 2002-05*.
- Chatelin C. (2004), « Gouvernance partenariale et performance organisationnelle : les enseignements des privatisations passées », *volume 1, n°1*.
- Dictionnaire d'histoire et de philosophie des sciences (2003), sous la direction de D. Lecourt, PUF.
- Eisenhardt K.M. (1989), « Building Theories from Case Study Research », *Academy of Management Review*, vol. 14, n°4, p. 532-550.
- Gould S.J. (2000), *Les quatre antilopes de l'apocalypse, Réflexion sur l'histoire naturelle*, Edition du Seuil, traduction française.
- Kuhn T. (1962), *The structure of scientific revolutions*, Chicago University Press.
- Mingat A., Salmon P., Wolfelsperger A. (1985), *Méthodologie économique*, Presses universitaires de France, 1^{ère} édition
- Popper K. (1979), *Objective Knowledge*, Oxford University Press, traduction française *La connaissance objective, 1991*.
- Wirtz P. (2000), « Gouvernement des entreprises et politique de financement », *Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion*, Université de Bourgogne.
- Yin, R.K. (1994), *Case Study Research, Design and Methods*, Applied Social Research Methods Series, vol. 5, Sage Publications, 2^{ème} édition.

Annexe A

« Roadmap du projet de recherche : les questions principales à élucider »

Illustration à partir d'un extrait de « l'approche économico-financière de l'investissement », Charreaux (2001), in *Images de l'investissement*, p. 43-44.

« [...] Dans les approches positives, les architectures organisationnelles réelles sont jugées relativement à leur capacité à permettre aux organisations d'être les plus efficaces comparativement, en supposant que la concurrence interorganisationnelle, par un processus de sélection naturelle, tend à éliminer les formes dominées. Dans ce schéma l'efficacité ne s'apprécie plus par rapport à l'optimum de premier rang, qui ne joue, au mieux, qu'un rôle de référence théorique virtuelle mais par comparaison aux autres formes organisationnelles existantes. Cependant celles-ci ne sont que des solutions provisoires appartenant à l'ensemble des formes organisationnelles potentielles qui est en perpétuelle évolution. Les systèmes observés sont censés avoir été « sélectionnés » de façon à assurer une cohérence et une valorisation suffisantes des droits de propriété détenus par les différentes parties prenantes, de façon à permettre l'adaptation et la survie de l'organisation, comparativement aux organisations concurrentes. En aucun cas, il ne s'agit de systèmes optimaux au sens de l'optimum de premier degré. On peut seulement dire, selon le principe de « sélection naturelle » invoqué, que les systèmes sélectionnés se rapprochent de l'optimum de second degré (contraint), sachant cependant qu'il y a une production continue de nouvelles variétés organisationnelles en raison de l'innovation et de la recherche de création de valeur et que cet optimum est lui-même évolutif. L'analyse se situe au niveau systémique et même si ses aspects restent parfois peu explicites, les contraintes liées au cadre institutionnel et aux limitations cognitives des acteurs constituent des dimensions implicitement déterminantes pour expliquer l'évolution des choix d'investissement et des mécanismes organisationnels.

Il ne s'agit donc pas d'identifier la forme optimale, mais d'y faire référence pour expliciter les facteurs qui justifient qu'une forme organisationnelle permet de sélectionner plus efficacement les investissements, ou plutôt de mieux construire ses opportunités d'investissement, au moins provisoirement.

Par ailleurs, dans cette démarche, l'incidence d'une distorsion sur les coûts (d'agence, de transaction...) s'apprécie de façon « qualitative » en recourant

à un raisonnement déductif non formalisé. Par exemple, on dira qu'un accroissement de l'incertitude environnementale augmente le risque d'opportunisme des dirigeants et les coûts de contrôle pour les actionnaires et qu'en conséquence on devrait observer une modification de l'architecture organisationnelle, permettant d'assurer un contrôle plus efficace des investissements dans ce type d'environnement. Cependant, on ne s'interrogera pas sur la forme précise, analytique, de la liaison entre l'incertitude et l'accroissement des coûts. On cherchera soit à tester statistiquement ce schéma explicatif à partir des variables de substitution (« *proxy variables* ») permettant d'estimer les coûts d'agence ou de transaction, imparfaitement observables et mesurables (par exemple, en relation avec la spécificité des actifs), soit à en apprécier la validité sur des études de cas. Dans le premier cas, on tentera de vérifier qu'il existe une corrélation significative entre une variable représentative de l'incertitude, par exemple l'écart type du taux de croissance du chiffre d'affaires, et l'accroissement de la fréquence des réunions du conseil d'administration ou la révision des procédures d'investissement. Dans le second cas, l'investigation de nature qualitative sera plus approfondie et consistera à étudier sur un ensemble de cas réels, si ce renforcement des contrôles a bien lieu et sous quelle forme. L'analyse qualitative pourra permettre d'étudier comment les administrateurs perçoivent cet accroissement de l'incertitude et quelles sont les différentes formes de renforcement du contrôle des investissements.

La variable coût, dans ce schéma de causalité, ne joue, le plus souvent, qu'un rôle intermédiaire. Comme les coûts d'agence ou de transaction sont principalement des coûts d'opportunité, ils sont inobservables ou, au mieux, imparfaitement mesurables, via des variables de substitution, plus ou moins pauvres. Ce caractère d'inobservabilité ou de non-mesurabilité des concepts centraux se retrouvent dans de nombreux autres domaines scientifiques. Contrairement à ce qui est parfois prétendu, il n'enlève pas tout intérêt aux théories positives contractuelles. Ce qui importe, c'est d'apprécier le bien-fondé de l'hypothèse selon laquelle, par exemple, le conseil d'administration joue un rôle dans le contrôle des investissements, se rôle se renforçant lorsque l'incertitude environnementale s'accroît. Si l'hypothèse est corroborée, elle contribue à une meilleure connaissance du processus d'investissement et du rôle du conseil d'administration, ce qui ne signifie pas pour autant que cette connaissance soit complète, qu'il n'y ait pas d'autres mécanismes de contrôle qui interagissent ou encore que le conseil d'administration n'accomplisse pas d'autres fonctions que celles de contrôle du dirigeant.

Annexe B

Exemple de Structure globale du protocole d'investigation empirique par étude de cas²²

I -Thème et objectifs de la recherche

- question de recherche
- tableau des propositions
- schéma explicatif : mise en évidence des concepts clés et des liens
- lexique des codes (à partir de la définition de chaque concept) pour opérationnaliser les variables (les rendre mesurables)

II - Protocole de l'étude de cas

- définition de chaque concept
- questions centrales *a priori* :
- repérage des faits marquants
- données à collecter sur le phénomène observé (dates, faits antérieurs et postérieurs) et les variables clés retenues

III - Méthode de terrain

- collecte des données : (les sources et collecte pratique)
 - ✍ *préparation des entretiens* (identification des personnes, fonction/lettre de demande, résumé de la recherche/question d'ouverture : Selon vous, en quoi la privatisation a-t-elle consisté pour l'entreprise et pour qui en particulier ? contrôle des points clés à aborder/support d'enregistrement)
 - ✍ *documentation* relative à chaque entreprise quelque soit le thème de l'information recueillie, données brutes sur la période d'analyse (rapports annuels, archives, articles de presse et ouvrages sur le cas ou le secteur)
- traitement des données : (procédures de construction de la base de données réduites)

²² Cette structure est relative à l'investigation empirique des effets de la privatisation sur l'architecture organisationnelle (voir aussi le document de travail complémentaire, LOG, 2002-05). Ce protocole a évolué au cours de la collecte des données et surtout après une première lecture globale qui a fait apparaître certains champs d'investigation complémentaire (le lexique des codes a ainsi été affiné ainsi que les principes d'attribution de chaque code aux données retranscrites).

- ℵ *lexique des codes & table d'affectation* : principe de mise en lien avec les données
- ℵ *tableau de représentation théorique simplifiée*
- ℵ *journal de recherche* : impressions sur la problématique, questions non élucidées, limites rencontrées
- ℵ *documentation textuelle* : pour les entretiens, notes, transcription, et comme pour les autres informations qualitatives, sélection par codification, résumé,
- ℵ *puis base de données réduites* : transcription dans un tableau des thèmes avec référence de la source

IV - Plan d'analyse et synthèse

- *Etude du cas n°1* : description historique, secteur ; explication des liens avec schéma des processus sur les différentes variables du modèle
- *Etude du cas n°2* : description historique, contexte du secteur ; explication des liens avec schéma des processus sur les différentes variables du modèle
- *Rapport de Synthèse* : reprise du schéma explicatif et des propositions et identifier pour chaque cas, les processus étudiés (origine, modalités de leur déroulement) en rapprochant les illustrations clés attachées à chaque concept/variables avec les périodes de changements (et moments de rupture)